



Division du Personnel  
Enseignant  
DPE1

Dossier suivi par

Alain GLICA

Sandrine MISMAQUE

Tél. : 03 23 26.22.18

03.23.26.22.23

Fax.: 03 23 26.26.14

Mél. : ce.dpe1-02@ac-amiens.fr

Cité administrative  
02018 Laon CEDEX

Laon, le 11 Mai 2010

L'Inspectrice d'académie,  
Directrice des services départementaux  
de l'Education nationale de l'Aisne

à

Monsieur Le Responsable de centre de LAON de  
l'IUFM de Picardie  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Etablissement comportant une SEGPA – une  
classe-relais, une UPI  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles  
Mesdames et Messieurs les Enseignants

## MOUVEMENT DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE Rentrée scolaire 2010

Cette note comporte les instructions relatives au déroulement du mouvement des Instituteurs(trices) et Professeurs des Ecoles en fonction dans le département de l'Aisne pour la rentrée scolaire 2010-2011.

En annexes vous trouverez :

- ▶ la liste des circonscriptions
- ▶ la liste des Inspecteurs de l'Education Nationale
- ▶ la liste des écoles des secteurs d'éducation prioritaire
- ▶ le barème départemental applicable au mouvement
- ▶ les fiches descriptives de postes à profil particulier
- ▶ la fiche candidature à un poste à profil particulier

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles et Chefs d'établissements sont priés de bien vouloir **communiquer ces instructions dans les meilleurs délais à tous les enseignants du premier degré en exercice ou en congé (congé maladie – congé maternité – congé longue maladie) ainsi qu'aux instituteurs(trices) et professeurs des écoles affectés(ées) sur les postes de Z.I.L. ou de brigade et ceux en stage de formation professionnelle.**

### I – ORGANISATION GENERALE DU MOUVEMENT

Le mouvement pour la rentrée de septembre 2010 se déroule en deux phases :



2/29

## **1<sup>ère</sup> PHASE :**

Un mouvement informatisé en une seule partie, commune aux professeurs des écoles et aux instituteurs(trices), directeurs d'école, adjoints, adjoints spécialisés, maîtres formateurs et professeurs des écoles stagiaires sortants de l'IUFM, concerne les postes entiers à titre définitif sous réserve de remplir les conditions de diplôme exigées pour le poste.

Les participants au mouvement saisiront leurs vœux uniquement par Internet (voir notice explicative).

**Le service de saisie des vœux (Internet) sera ouvert du Mardi 18 Mai 2010 au Lundi 24 Mai 2010 à 16 Heures.**

Les enseignants pourront se connecter pendant cette période 24h/24h y compris le samedi et dimanche.

**IL EST CONSEILLE DE NE PAS ATTENDRE LES DERNIERS JOURS POUR SE CONNECTER AFIN D'EVITER UN ENCOMBREMENT DU SERVEUR.**

Un accusé de réception récapitulant votre saisie vous sera transmis à partir du **Mardi 25 Mai 2010** dans votre boîte aux lettres I-PROF. Il conviendra de l'imprimer, le contrôler, le dater et le signer. Vous le retournerez à l'Inspection Académique (Bureau DPE1) pour le Jeudi 27 Mai 2010.

### **INFORMATION ET CONSEIL**

Afin de faciliter la démarche des agents dans leur processus de mobilité, un service d'aide et de conseil sera mis à leur disposition.

A toutes les phases du suivi de la demande, une «Cellule Mouvement » vous apportera un aide individualisée : **téléphone : 03/23/26/22/18  
03/23/26/22/23**

Les résultats de la première phase du Mouvement pourront être communiqués directement par téléphone aux personnels qui le souhaitent.

**La communication individualisée devra faire l'objet d'une demande manuscrite sur l'accusé réception à retourner aux services (Numéro de téléphone fixe et/ou portable).**

## **PARTICIPATION OBLIGATOIRE AU 1<sup>er</sup> MOUVEMENT**

- ▶ les enseignants affectés à titre provisoire au titre de l'année scolaire 2009-2010
- ▶ les enseignants **concernés ou susceptibles d'être concernés par une mesure de carte scolaire** ( voir §4)
- ▶ les enseignants qui sollicitent leur réintégration en septembre 2010 après détachement ou disponibilité ou éventuellement congé parental
- ▶ les enseignants intégrés dans le département de l' AISNE par permutations interdépartementales (attention : voir note technique à ce sujet : paragraphe Ineat)
- ▶ les enseignants en poste de réadaptation réintégrés sur un poste ordinaire
- ▶ les professeurs des écoles sortants de l'IUFM à la rentrée 2010.

## **PARTICIPATION FACULTATIVE AU 1<sup>er</sup> MOUVEMENT**

Les instituteurs(trices) et professeurs des écoles titulaires nommés(ées) à titre définitif et qui souhaitent changer d'affectation.

**POSTES :**

Les postes proposés dans le cadre du mouvement intradépartemental peuvent être des postes en école maternelle, élémentaire ou primaire.

**Les écoles primaires comprennent des classes maternelles et élémentaires.**

## **2<sup>nde</sup> PHASE :**

Elle ne concerne que les personnels non titulaires d'un poste à titre définitif et demeurés sans affectation à l'issue de la première phase.

**ATTENTION ! UN POSTE DEMANDE ET OBTENU EST OBLIGATOIREMENT ATTRIBUE, SANS POSSIBILITE DE REFUS OU DE MODIFICATION.**

### **II – POSTES SPECIFIQUES**

#### → **NOMINATION DES NEO TITULAIRES**

Les néo-titulaires qui souhaiteraient être affectés dans des écoles situées en ZEP, réseau ambition réussite ou postes en enseignement spécialisé, **devront en faire la demande écrite explicite.**

#### → **DIRECTIONS D'ECOLE DE DEUX CLASSES ET PLUS**

Seuls peuvent être nommés à titre définitif sur ces postes :

- les directeurs en fonction
- les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

#### → **DIRECTIONS D'ETABLISSEMENTS SPECIALISES**

Ces postes doivent être pourvus conformément aux dispositions du décret n° 74-388 du 08 Mai 1974.

Les candidats à ces postes, inscrits sur les listes d'aptitude correspondantes, devront avoir pris connaissance des sujétions existantes auprès de l'Inspectrice chargée de l'ASH.

#### → **POSTES D'APPLICATION**

Les enseignants titulaires du CAFIPEMF qui sollicitent un poste d'adjoint d'application seront nommés à titre définitif.

Les enseignants non titulaires d'un CAFIPEMF qui sollicitent un poste d'adjoint d'application pourront être nommés à titre provisoire au second mouvement et seront rémunérés en qualité d'adjoint non spécialisé.

Les enseignants qui postulent pour un poste de Direction d'Ecole d'Application ne pourront être nommés à titre définitif que s'ils sont titulaires d'un CAFIPEMF et inscrits sur la liste d'aptitude académique aux fonctions de Directeur d'Ecole d'Application.

Les postes de décharge de maître formateur seront pourvus à titre provisoire au second mouvement et reconduits chaque année à titre provisoire sous réserve d'un avis favorable de l'IEN et du nombre de décharges à assurer. Les enseignants affectés sur ces postes peuvent avoir un service partagé sur plusieurs écoles.

#### → **POSTES DE REMPLACEMENT (TITULAIRES MOBILES)**

Ces postes apparaissent sous les dénominations suivantes :



► TIT.R.ZIL (Titulaire Remplaçant Zone d'Intervention Localisée)

Ces emplois de remplacement de courte durée sont rattachés à une circonscription. Un enseignant nommé sur un poste ZIL peut être appelé à effectuer des remplacements longs en fonction des nécessités du service.

► TIT.R.BRIG. (Titulaire Remplaçant sur un poste Brigade congés)

Les personnels affectés sur ces postes ont vocation à assurer le remplacement des congés longs (maladie – maternité...) sur notification des services de l'Inspection Académique.

► REMP.ST.FC (Titulaire Remplaçant sur poste de Remplacement Formation Continue)

Les titulaires remplaçants sur poste de remplacement formation continue sont chargés en priorité du remplacement des enseignants en stage mais peuvent être appelés, selon les nécessités du service, à remplacer des enseignants en congé de maladie.

Les personnels affectés sur les postes de remplacement sont susceptibles d'assurer des remplacements sur tous niveaux et tous types de classe (maternelle, élémentaire et ASH). Ils peuvent avoir un service partagé entre plusieurs écoles.

**CES POSTES DE "PERSONNEL DE REMPLACEMENT" SONT INCOMPATIBLES AVEC L'EXERCICE A TEMPS PARTIEL.**

→ **POSTES SITUÉS EN SECTEUR D'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Les enseignants désirant postuler pour ces écoles (Directeur et Adjoint) prendront préalablement contact avec le directeur de l'école concernée afin de s'informer du projet du réseau.

Une majoration de 3 points est accordée après trois années consécutives d'enseignement en secteur d'éducation prioritaire (barème du mouvement départemental).

→ **POSTES SPÉCIALISÉS DE L'A.S.H.**

Les postes d'enseignement spécialisé ont la dénomination suivante :

- . Psychologue scolaire : PSY.RESEAU
- . CLIS : CLIS.1. MEN (les CLIS sont des classes organisant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation)
- . RASED : REG.ADAPT (option E) / MA.G.RES (option G)
- . Classe-Relais / Atelier-Relais : C.L RELAIS (postes ouverts aux enseignants ayant une bonne connaissance des adolescents et des techniques de remédiation).
- . Unité Pédagogique d'Intégration : U.P.I.

Les postes de RASED également appelés « aide spécialisée » ont vocation à agir sur une circonscription.

Concernant les postes proposés à l'E.R.E.A. de SAINT-QUENTIN :

Les candidats à ces postes voudront bien prendre contact avec Madame La Directrice de l'E.R.E.A. (03.23.68.00.39) afin de connaître précisément les obligations de service des enseignants en poste dans cet établissement.

→ **POSTES A TEMPS COMPLET CONSTITUÉS DE POSTES FRACTIONNÉS REGROUPÉS**

**Ces postes ne peuvent être pourvus que par des personnels exerçant à temps complet.**

**III – POSTES A PROFIL PARTICULIER**



Les personnels qui souhaitent postuler une affectation sur poste particulier devront **impérativement renseigner la fiche de candidature jointe en annexe.**

Avant de candidater pour un poste à profil particulier, il est nécessaire de prendre connaissance des fiches de poste (annexées à la présente) décrivant les caractéristiques d'emploi et les compétences requises.

Ce type de poste est ouvert à tout enseignant correspondant au profil. Le but de cette procédure particulière étant de constituer un vivier par type de poste dans le département.

Les personnels intéressés par ces postes :  
**devront participer IMPERATIVEMENT au premier mouvement par Internet. Ils adresseront parallèlement à l'Inspection Académique – Bureau DPE1 – un curriculum-vitae et une lettre de motivation.**

Ils seront invités à se présenter devant une commission départementale d'entretien qui émettra un avis sur leur candidature.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire à l'Inspection Académique afin que leur soient communiquées toutes les informations utiles à ce sujet.

#### IV –PREPARATION DE LA RENTREE 2010 : CARTE SCOLAIRE

Les personnels sont informés des mesures de carte scolaire susceptibles d'être prises :

- par messages dans les boîtes I-prof des enseignants
- par courrier électronique aux écoles connectées à internet

Les Instituteurs et Professeurs des Ecoles dont le poste sera fermé ou susceptible d'être fermé devront obligatoirement participer au mouvement. Ils seront contactés personnellement par téléphone par le bureau DPE1 de la division des personnels enseignants et seront destinataires d'un courrier les informant de leur participation au mouvement.

Les personnels visés par une mesure de fermeture de poste bénéficient d'une priorité sur un poste équivalent. Cette priorité peut être transférée à un personnel volontaire dans l'école.

#### V – REMARQUES DIVERSES

- Certains postes ne sont pas compatibles avec l'exercice du travail à temps partiel :

- Direction d'école/d'établissement de plus de 4 classes
- Remplacement brigade (BDI – BFC – ZIL)
- Application ou décharge de maître formateur
- Autres postes à mission spécifique

- En application du décret n°90-806 du 11 septembre 1990, seuls les personnels affectés sur un poste implanté dans une école ou un établissement en ZEP, et exerçant dans cet établissement, perçoivent l'indemnité de sujétions spéciales ZEP (certaines écoles ou établissements situés en RRS ou en RAR ne sont pas classés ZEP). Les écoles situées en ZEP sont étiquetées « UP » sur la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



**CELLULE MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL**  
**Téléphone : 03/23/26/22/18 et/ou 03/23/26/22/23**

Catherine BENOIT-MERVANT



### Fiche de poste n°1

Dispositif relais
<b>Titres et diplômes requis :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Professeur des écoles titulaire</li></ul>
Profil du poste
<b>Missions :</b> <p>Ce poste est ouvert à un enseignant du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré ayant une bonne connaissance des adolescents en situation de marginalisation, de la psychologie des adolescents et des comportements déviants. Une expérience des jeunes en difficulté est souhaitable.</p> <p>L'enseignant aura à mettre en œuvre des actions pédagogiques collectives ou individuelles visant à réconcilier les jeunes avec le milieu scolaire.</p>
<b>Compétences requises :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ une bonne connaissance des techniques de remédiation.</li><li>▪ des compétences technologiques.</li></ul>
Conditions d'exercice
<b>Implantation du poste :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Dans un collège</li></ul>
Candidatures
<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 mai 2010</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>



## Fiche de poste n°2

### ASH Enseignant référent

#### Titres et diplômes requis :

Instituteur ou professeur des écoles spécialisé titulaire du CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) option D souhaité ou du 2CA-SH (Certificat Complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap)

#### Profil du poste

#### Missions :

L'enseignant référent concoure aux missions de la Maison Départementale des personnes Handicapées (MDPH).

Son secteur d'intervention est arrêté annuellement par l'Inspectrice d'Académie Directrice des Services Départementaux de l'Aisne en fonction des critères arrêtés sur le plan national. Le secteur comprend nécessairement des écoles et des établissements du second degré, ainsi que des établissements de santé ou médico-sociaux implantés dans ce secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

L'enseignant référent est placé sous l'autorité de l'EN-ASH, il est installé dans une école ou un établissement scolaire de son secteur d'intervention.

➤ Il assure sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève et sa famille.

➤ Il réunit l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent.

Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé



de Scolarisation.

∩ Il contribue sur le secteur d'intervention, à l'accueil et à l'information de l'élève ou de son représentant légal lors de son inscription dans une école, un établissement scolaire ou une unité éducative.

**Compétences requises :**

∩ Connaissance approfondie des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des élèves handicapés, être capables de travailler en partenariat et posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.

∩ qualité de la communication orale et écrite.

∩ rigueur, sens de l'organisation et disponibilité.

**Conditions d'exercice**

**Implantation du poste :**

- Inspection Académique de l'Aisne – Cité administrative.

**Candidatures**

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 mai 2010

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.



11/29



Inspection Académique  
de l'Aisne

02



### Fiche de poste n°3

#### **SECRETAIRE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE (CDOEASD)**

##### **Titres et diplômes requis :**

Instituteur ou professeur des écoles spécialisé, titulaire de l'option F.

##### **Profil du poste**

##### **Missions :**

- ▶ Informer et conseiller les écoles, les établissements scolaires et les familles (modalités d'orientation en SEGPA, en EREA et en dispositifs et structures accueillants des élèves dans le second degré...).
  - ▶ Constituer les dossiers d'orientation soumis à la CDOEASD.
  - ▶ Collecter et organiser l'information provenant des enseignants, des psychologues scolaire et COP, des assistantes sociales éducation nationale, des médecins éducation nationale, des professionnels hors éducation nationale.
  - ▶ Assurer l'organisation matérielle et l'information nécessaires au bon déroulement des séances de la CDOEASD.
  - ▶ Assurer le suivi des décisions et des évaluations annuelles qui en sont faites.
  
  - ▶ Assurer une liaison avec les référents et les professionnels de la santé pour les élèves handicapés scolarisés en SEGPA dans le cadre d'un PPS validé par la CDA.
  - ▶ Organiser, gérer et suivre les affectations des élèves en SEGPA et EREA.
  - ▶ Favoriser les liaisons CME-6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>-Lycée professionnel.
- Assurer le suivi des parcours individuels.  
Assurer le suivi des certifications et des qualifications acquises par les élèves à l'issue de la SEGPA.  
Contribuer à la mise en œuvre de la politique départementale dans le domaine de l'adaptation scolaire.
- ▶ Elaborer des comptes rendus, documents de synthèse et statistiques permettant d'analyser le fonctionnement de la CDO et proposant des indicateurs pour la compréhension des parcours d'élèves.
- Compétences requises :
- ▶ Bonne connaissance du cadre législatif et réglementaire de l'adaptation scolaire et de la



<p>scolarisation des élèves handicapés.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Bonne connaissance du second degré.</li><li>▶ Connaissance des dispositifs et structures de l'éducation nationale, du médico-social et du sanitaire.</li><li>▶ Qualité de la communication orale et écrite.</li><li>▶ Rigueur et sens de l'organisation.</li><li>▶ Disponibilité.</li></ul> <p><b>Implantation du poste :</b> Inspection Académique de l'Aisne – Cité administrative.</p> <p><b>Obligations de service :</b> La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Les droits à congé sont ceux prévus réglementairement pour les fonctionnaires de l'Etat</p>
<b>Candidatures</b>
<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 mai 2010</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>



13/29



Inspection Académique  
de l'Aisne



02

#### Fiche de poste n°4

### chargé de mission « Affectations » Circonscription ASH

#### Titres et diplômes requis :

Instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPASH de préférence

#### Profil du poste

#### Missions :

#### **-En relation avec la personne chargée de la Commission Départementale d'Orientation :**

- Informer et conseiller les écoles, les établissements scolaires et les familles (modalités d'orientation en SEGPA, en EREA et en dispositifs et structures accueillant des élèves dans le second degré...)
- Collecter et organiser l'information provenant des enseignants, des psychologues scolaires et COP, des assistantes sociales EN, des médecins EN, et des professionnels hors éducation nationale
- Aider à la Constitution des dossiers d'orientation soumis à la CDOEASD
- Assurer l'organisation matérielle et l'information nécessaires au déroulement des séances de la CDOEASD
- Assurer le suivi des décisions et des évaluations annuelles qui en sont faites
- Organiser, gérer et suivre les affectations des élèves en SEGPA et en EREA
- Elaborer des comptes rendus, documents de synthèse et statistiques permettant d'analyser le fonctionnement de la CDO et proposant des indicateurs pour la compréhension des parcours d'élèves.

#### **-En relation avec le coordonnateur du pôle handicap, les enseignants référents et la MDPH:**

- Assurer l'affectation et le suivi des élèves orientés en UPI
- Assurer l'affectation et le suivi des élèves orientés en Clis

#### **-En relation avec le coordonnateur du pôle handicap**

- Contribuer au recrutement et à l'affectation des auxiliaires de vie scolaire



14/29

-Assurer les dotations et le suivi du matériel adapté.

**Compétences requises :**

- Bonne connaissance du cadre législatif et règlementaire de l'Adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés
- Bonne connaissance du second degré
- Connaissance des dispositifs et structures de l'éducation nationale, du médico social et du sanitaire
- Qualité de la communication orale et écrite
- Rigueur et sens de l'organisation
- Disponibilité

**Conditions d'exercice**

**Implantation du poste :**

- Un poste à temps complet est à pourvoir à la rentrée 2010 à LAON - Inspection académique  
La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Les droits à congé sont ceux prévus réglementairement pour les fonctionnaires de l'Etat.

**Candidatures**

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 mai 2010  
La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

## FICHE de POSTE n°5

<b>Intitulé du poste : Conseiller Pédagogique de circonscription</b>
<b>Texte(s) de référence :</b> Note de service N°96-107 du 18 avril 1996
<b>Titres et diplômes requis :</b> CAFIPEMF
<b>Profil du poste</b>
<b>Missions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur ;</li><li>- Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.</li><li>- Partenaire essentiel dans la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré comme garant de la polyvalence du métier, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement ;</li><li>- Il fait partie de l'équipe de circonscription animée par l'Inspecteur de l'Education Nationale, ce qui nécessite non seulement une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun dans leur spécificité, mais aussi la préparation, voire la mise en œuvre, d'actions conjointes. Cette équipe élabore et met en œuvre un projet de circonscription. Il a pour fonction première l'assistance et le suivi des enseignants débutants, titulaires ou non, notamment au cours de la première année d'affectation.</li></ul>
<b>Rôle :</b>
<b>Au sein de la circonscription</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Il encourage les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion ;</li></ul>



16/29

- Il participe activement à la formation des enseignants ;
- Il peut seconder l'Inspecteur de l'Éducation Nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.

#### **Dans les écoles**

- Il assiste les équipes enseignantes, notamment pour les aider à bien gérer leur temps et optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ;
- Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ;
- Il soutient la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagne les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ;
- Il joue un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs (qualification, agrément).

#### **Auprès des maîtres tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire :**

- Il accompagne les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouvellement 'nommés' : il les aide à utiliser, compléter et affirmer les compétences qu'ils possèdent déjà ;
- Il répond à toute demande d'aide et de conseil ;
- Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels de l'institution tel que le CAFIPEMF et le CAPASH.

#### **Dans le département :**

En accord avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale auquel il est rattaché, il peut être amené à accomplir des missions départementales :

- participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;
- conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;
- apporter sa contribution aux projets de l'institution (conception de sujets, jurys d'examens et de concours, réflexion départementale ...).

### **Conditions d'exercice**

**Implantation du poste :** dans l'une des circonscriptions du département de l'Aisne

### **Candidatures**

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 Mai 2010  
La nomination sur un poste à profil étant susceptible s'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

### **Commentaires, observations**



### Fiche de poste n°6

<b>Conseiller pédagogique départemental</b>
<b>Conseiller technique de Madame l'Inspectrice d'Académie pour l'Education Physique et Sportive</b>
<b>Titres et diplômes requis :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professeur d'Education Physique et Sportive du Second degré</li> <li>- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF avec option Education Physique et Sportive</li> </ul>
<b>Profil du poste</b>
<b>Missions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer une politique départementale cohérente en Education physique et Sportive, premier et second degré avec les partenaires locaux.</li> <li>- Suivre les dossiers administratifs en collaboration avec les services administratifs de l'Inspection Académique.</li> <li>- Elaborer et participer à des actions de formation d'enseignants en liaison avec les équipes de circonscription.</li> <li>- Contribuer à la formation de différents intervenants participant à l'action éducative de l'école.</li> <li>- Rédiger des articles, enrichir les productions et assurer le suivi de la rubrique « Pédagogie » du site de l'Inspection Académique.</li> </ul>
<b>Compétences requises :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exerçant les missions de conseiller pédagogique au sein d'une équipe de formateurs, une réelle capacité de communication et d'organisation est souhaitée.</li> <li>- La disponibilité et la mobilité sont des conditions indispensables.</li> <li>- La maîtrise de l'outil informatique est vivement souhaitée.</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>
<b>Implantation du poste :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Inspection Académique de l'Aisne – Cité administrative.</b></li> </ul>
<b>Candidatures</b>
<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 mai 2010</p>

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.



## Fiche de poste n°7

<b>Intitulé du poste : centre pénitentiaire</b>
<p><b>Texte(s) de référence :</b> BO Spécial N°4 du 26 février 2004</p> <p><b>Titres et diplômes requis :</b> C.A.P.A. S.H. Option F</p>
<b>Profil du poste</b>
<p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en modules, individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée dans tous les domaines fondamentaux</li> <li>- S'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires (connaissance des techniques de remédiation, méthodes d'évaluation, portefeuille de compétences ...)</li> <li>- Elaborer des documents et outils pédagogiques</li> <li>- Suivre et contrôler des dispositifs expérimentaux</li> </ul> <p><b>Rôle :</b> Enseigner à de grands adolescents en difficulté (14 à 18 ans) et participer à la formation de publics adultes, Aider et accompagner des détenus scolarisés selon leurs besoins spécifiques</p> <p><b>Compétences requises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Devoir de réserve et de confidentialité</li> <li>- Connaissance du fonctionnement des administrations de l'Etat : Justice, Education Nationale, D.R.A.C, J&amp;S ...</li> <li>- Aptitude à travailler en équipe</li> <li>- Esprit d'initiative et d'ouverture</li> <li>- Sens de la relation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et les organismes de formation</li> <li>- Bonne maîtrise des TUIC</li> </ul>
<b>Candidatures</b>
<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 mai 2010</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible s'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>
<b>Commentaires, observations</b>

## Fiche de poste n°8

<b>Enseignant en appui sur un Réseau de Réussite Scolaire</b>
<p><b>Texte(s) de référence :</b> Principes et modalités de la politique de l'éducation prioritaire. Circulaire N°2006-058 du 30 mars 2006</p> <p><b>Titres et diplômes requis :</b> Professeur des écoles</p>
<b>Profil du poste</b>
<p><b>Missions :</b> Participer à la prévention de l'illettrisme, priorité de l'école Participer à la mise en œuvre du contrat d'objectifs scolaires au niveau du premier degré Accompagner les équipes des écoles du réseau</p> <p><b>Rôle :</b> Sous la responsabilité de l'IEN et en relation avec le secrétaire du comité exécutif, l'enseignant en appui interviendra auprès des élèves dans des projets définis au sein des équipes d'école. Il s'inscrira dans les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté et accompagnera les enseignants dans la formalisation des projets personnalisés de réussite éducative. L'enseignant établira chaque année un rapport d'activité qui contribuera au bilan d'étape du contrat d'objectifs scolaires.</p> <p><b>Compétences requises :</b> Ce poste spécifique nécessitera une attention particulière à la prise en compte de la diversité des élèves, une capacité à travailler en équipe, à communiquer efficacement et à se former afin de proposer aux équipes un appui pédagogique innovant.</p>
<b>Conditions d'exercice</b>
<p><b>Implantation du poste :</b> Ecole d'un réseau de Réussite du département de l'Aisne</p>
<b>Candidatures</b>
<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 mai 2010 La nomination sur un poste à profil étant susceptible s'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>
<b>Commentaires, observations</b>

Fiche de poste n°9

**Intitulé du poste : BDI pour l'accueil des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) et des élèves en situation d'apprentissage du français en tant que langue seconde (FLS)**

**Texte(s) de référence :** Texte régissant l'accueil et la scolarisation des élèves nouvellement arrivés sans maîtrise suffisante de la langue française : Circulaire n° 2002-100 du 25 avril 2002 (Texte concernant l'obligation scolaire)

**Profil du poste**

**Missions :**

Le poste de BDI s'inscrit au titre du dispositif d'accueil et d'accompagnement linguistique des enfants nouveaux arrivants dans le département de (ENAF) et des enfants du voyage (EDV) qui s'insère de façon globale dans le cadre des instructions officielles.

Ce poste concerne prioritairement l'accueil, la prise en charge et le suivi des élèves nouvellement arrivés en France et des gens du voyage.

Les missions sont multiples : accueil, évaluation, scolarisation, initiation au français, suivi, orientation du public ENAF.

**Rôle :**

- Permettre un accompagnement et un suivi des ENAF.
- Apporter une aide temporaire à une population d'élèves pour lesquels le français est une langue étrangère au moment de la scolarisation (profil FLS).
- Proposer un étayage pour des élèves ponctuellement en difficulté de langue dont un besoin d'aide lié à une maîtrise insuffisante de la langue et/ou de la culture française a été repéré par l'école.

L'enseignant sera amené également à assurer de fréquentes liaisons entre les familles, les services sociaux, les enseignants référents afin de :

**Compétences requises :**

Professeur des écoles du 1<sup>er</sup> degré avec une formation en français langue seconde.

**Conditions d'exercice**

**Implantation du poste :** Dans le secteur de scolarisation de ces enfants.

**Spécificités du poste :** Poste itinérant avec interventions dans le second degré.

**Candidatures**

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 Mai 2010

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

**Commentaires, observations**

## Fiche de poste n°10

**Intitulé du poste** : Référent pédagogique TUIC (Techniques usuelles de l'information et de la communication)

**Texte(s) de référence** : loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005

### Profil du poste

**Missions :**

Le référent pédagogique est un pédagogue qui a un rôle fondamental d'accompagnement d'aide pédagogique auprès des écoles, s'assurant que l'usage des TUIC est conforme aux finalités de l'institution scolaire. Ses missions seront définies à partir d'une analyse des besoins prenant en compte les particularités de la circonscription, selon les objectifs prioritaires énoncés ci-dessous et inscrits dans le cadre du projet départemental.

Il peut répondre ponctuellement à des difficultés simples de fonctionnement dans l'attente d'une maintenance assurée par la collectivité locale.

**Rôle et compétences requises :**

Le référent pédagogique est :

→ un animateur qui présente des qualités relationnelles et la capacité à travailler en équipe autour de projets structurés.

→ Référent Technologie des Usages de l'Information et de la Communication (TUIC) :

- assure une veille technologique ;
- maîtrise des logiciels de messagerie électronique, des outils de recherche
- capable de gérer un site en ligne ;
- conseiller pour la mise en œuvre du B2i (Brevet Informatique et Internet) ;
- connaissances pour la mise en œuvre du C2i2e (Certificat Informatique et Internet niveau 2 « Enseignant ») ;
- problématiques liées à la mise en place des E.N.T (Espaces Numériques de Travail)

### Conditions d'exercice

**Implantation du poste :**

Il fait partie de l'équipe de circonscription. Il lui est vivement conseillé de mettre à profit l'expérience acquise au cours de son métier pour se présenter au CAFIPEMF s'il n'est pas déjà titulaire.

Au terme de chaque année scolaire, il adressera à l'IEN de Circonscription de rattachement un bilan rendant compte de son action.

**Spécificités du poste :**

→ Aide, conseils et veille pédagogiques

➤ les usages

- familiariser les enseignants avec

- les différentes formes d'utilisation en classe (CD Rom logiciels, traitement de texte, messagerie électronique, recherche documentaire sur la toile, création de site) ;

- les sites institutionnels nationaux académiques ;

- le label RIP accordé par le Ministère à certains CD Rom ;

- faire connaître les listes de diffusion, les groupes de discussion ;

- former les directeurs à l'usage de Base Elèves.

➤ la pertinence de l'utilisation

- inciter chacun à intégrer l'utilisation des TUIC dans les pratiques pédagogiques de la classe ;

- s'assurer que l'usage des TUIC répond bien aux finalités et aux objectifs du système éducatif

- mettre les TUIC au service des programmes d'enseignement qui demeurent la référence de toute action pédagogique

➤ la gestion de la classe

- faire en sorte que le temps de construction des sites intègre les apprentissages ;

- aider le maître à affiner son rôle et sa place dans l'utilisation des TUIC ;

- communiquer les apports pratiques des TUIC sur la gestion de la classe et sur la gestion administrative de l'école.

➤ la préparation de la classe

- sensibiliser les enseignants sur le nécessaire travail de préparation en amont ;

- aider la mise en place d'outils d'évaluation.

→ Aide et conseils déontologiques et juridiques

Le référent pédagogique informera, sensibilisera les enseignants sur la nécessité de conformer les usages des TUIC dans les classes, dans les écoles, au dispositif réglementaire existant à savoir :

- discriminer site institutionnel et site personnel ;

- respecter les principes fondateurs de l'institution scolaire, notamment la laïcité ;

- avoir l'accord explicite, signé des parents, avant toute diffusion sur la toile de photographies, de vidéos et d'enregistrements sonores d'élèves ;

- respecter le code la propriété intellectuelle ;

- déclarer à la CNIL toute liste nominative qui figure sur le site (loi 6 juillet 1978)

**Candidatures**

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 mai 2010

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

**Commentaires, observations**

Fiche de poste n° 11

<b>Intitulé du poste : Secrétaire du comité exécutif RAR / RRS</b>
<b>Texte(s) de référence :</b> Circulaire n°2006 – 058 du 30 mars 2006
<b>Profil du poste</b>
<p><b>Missions :</b></p> <p><b>Axe pédagogique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place et tenir le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques,</li> <li>- suivre la mise en œuvre des actions du projet et assurer leur évaluation,</li> <li>- favoriser et développer les relations entre les écoles et le collège et tous les membres du réseau,</li> <li>- collecter et diffuser l'information et la documentation,</li> <li>- contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation</li> </ul> <p><b>Axe partenarial :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer la liaison avec les dispositifs hors temps scolaire et les instances locales concernées par l'éducation des jeunes (CUCS, C.E.L., C.F.P., Cellule de veille, réussite éducative ...),</li> <li>- veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions mises en œuvre par l'Ecole et les partenaires concernés.</li> </ul> <p><b>Axe logistique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préparer les réunions du Comité Exécutif,</li> <li>- rédiger et diffuser les comptes rendus,</li> <li>- suivre l'utilisation des ressources matérielles et financières affectées au réseau.</li> </ul> <p>Le secrétaire du Comité Exécutif prépare le compte rendu annuel d'activité en étroite collaboration avec les responsables du Réseau de Réussite Scolaire.</p> <p><b>Compétences requises :</b> Exercer sur un secteur d'éducation prioritaire.</p>
<b>Conditions d'exercice</b>
<b>Implantation du poste :</b> sur le Réseau
<b>Candidatures</b>
<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitæ devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 mai 2010</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible s'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>
<b>Commentaires, observations</b>



Fiche de poste n°12

**UPI EN LYCEE PROFESSIONNEL**

**Titres et diplômes requis :**

- Instituteurs ou professeurs des écoles spécialisés du premier degré titulaires du CAPA-SH option D ou titre équivalent ou autre CAPA-SH avec engagement à présenter l'option D en candidat libre dans l'année.
- ou à défaut un personnel non titulaire s'engageant à présenter l'option D en candidat libre dans l'année

**Profil du poste**

**Missions :**

- L'UPI accueille les jeunes adolescents dont le handicap est compatible avec une scolarisation en lycée professionnel. Ce type de dispositif doit faciliter le passage de la logique de l'UPI du collège à celle de lycée professionnel.
- Assurer aux élèves un parcours de scolarisation individualisé sans rupture
- Diversifier les modalités d'intégration pour répondre de manière plus souple aux besoins des élèves.
- Permettre à ces jeunes de poursuivre une formation professionnelle adaptée à leurs compétences
- Permettre le maintien et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale.
- Assurer des actions de remédiation

**Compétences requises :**

- Connaissance du Lycée Professionnel
- Connaissance des structures, dispositifs et partenaires du monde du travail.
- Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle.
- Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante dans le cadre des projets individualisés de chaque jeune de l'UPI.
- Capacité à identifier les besoins et potentialités des élèves pour favoriser leur orientation
- Capacité à mettre en œuvre les aides spécifiques nécessaires (remédiation)
- Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées

**Conditions d'exercice**

**Implantation du poste :**

en lycée professionnel

**Candidatures**

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 mai 2010

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.



Fiche de poste n°13

**ASH - UPI COLLEGE**

**Titres et diplômes requis :**

-Instituteurs ou professeurs des écoles spécialisés du premier degré titulaires du CAPA-SH.  
à défaut un personnel non titulaire s'engageant à présenter l'option D en candidat libre dans l'année

**Profil du poste**

Elèves handicapés orientés par la commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

**Missions :**

- Mettre en place un parcours de scolarisation individualisé sans rupture
- Proposer des actions de remédiations pédagogiques et un enseignement adapté
- Organiser les temps de scolarisation dans les classes ordinaires
- Coordonner les acteurs du dispositif
- Assurer la cohérence des PPS

**Compétences requises :**

- Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle
- Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante dans le cadre des projets individualisés de chaque élève.
- Capacité à mettre en œuvre les aides spécifiques (remédiation)
- Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées

**Conditions d'exercice**

**Implantation du poste :**

dans un collège

**Candidatures**

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 Mai 2010  
La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.



26/29



Inspection Académique  
de l'Aisne



02

### Fiche de poste n° 14

#### Conseiller pédagogique circonscription ASH

##### Titres et diplômes requis :

CAFIPEMF

Lorsque le conseiller pédagogique est le collaborateur de l'IEN-ASH, il est souhaitable qu'il soit également titulaire du CAPA-SH, CAPSAIS ou CAEI

##### Profil du poste

##### Missions :

Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN-ASH dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur.

Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut-être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

Il est partenaire essentiel dans la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré comme garant de la polyvalence du métier, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.

Il fait partie de l'équipe de circonscription animée par l'inspecteur de l'Education Nationale. Cette équipe élabore et met en œuvre un projet de circonscription. Il a pour fonction première l'assistance et le suivi des enseignants débutants, titulaires ou non, affectés sur des postes ASH, notamment au cours de la première année d'affectation.

##### Le rôle du conseiller pédagogique dans la circonscription :

Il encourage les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion.

Il participe activement aux animations pédagogiques organisées par la circonscription

Il peut seconder l'Inspecteur de l'Education Nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des services extérieurs

Sa mission est départementale. Il a pour fonction première l'assistance et le suivi des enseignants débutants, titulaires ou non, affectés sur des postes ASH.

Il intervient dans le 1° et 2° degré ainsi qu'auprès des enseignants affectés dans des établissements relevant d'autres ministères que l'Éducation nationale.  
Il peut seconder l'Inspecteur de l'Éducation Nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.

**Le rôle du conseiller pédagogique dans les écoles:**

Il assiste les équipes enseignantes, notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques.  
Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation, et au suivi des projets d'école  
Il soutient la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagne les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités.  
Il joue un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs (qualification, agrément).

**Le rôle du conseiller pédagogique auprès des maîtres, tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire:**

Il accompagne les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés : il les aide à utiliser, compléter et affirmer les compétences qu'ils possèdent déjà  
Il répond à toute demande d'aide et de conseil.  
Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels de l'institution tels que le CAFIPEMF, le CAPASH et le 2 CA-SH.

**Le rôle du conseiller pédagogique dans le département :**

En accord avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Il apporte sa contribution aux projets de l'institution (conception de sujets, jurys d'examens et de concours, réflexion départementale ...)

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Les droits à congé sont ceux prévus réglementairement pour les fonctionnaires de l'Etat.  
La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire afin que leur soient communiquées toutes les informations utiles à ce sujet.

**Conditions d'exercice**

**Implantation du poste :**

Les circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré de l'Aisne et la circonscription ASH

**Candidatures**

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 Mai 2010.  
La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.



28/29



Inspection Académique  
de l'Aisne



02

### Fiche de poste n°15

Personnel en appui RAR/RRS
<b>Texte de référence :</b> Circulaire n°2006-058 du 30 mars 2006
Profil du poste
<p><b>Missions :</b></p> <p>Dans le cadre de ses missions dans les écoles primaires, élémentaires et maternelles du Réseau Ambition Réussite ou du Réseau Réussite Scolaire, l'enseignant en appui sera amené à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- participer à la mise en œuvre du contrat d'objectifs scolaires au niveau du premier degré ;</li><li>- accompagner les équipes des écoles du réseau ;</li><li>- intervenir auprès des élèves dans les projets définis préalablement avec l'enseignant de la classe ou le conseil de cycle ;</li><li>- s'inscrire dans un dispositif aménagé pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en vue de favoriser la réussite de tous les élèves.</li></ul> <p>L'enseignant en appui établira chaque année un rapport d'activité, qui sera adressé à l'IEN de circonscription, et qui contribuera au bilan d'étape du contrat d'objectifs scolaires.</p>
<p><b>Compétences requises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître l'éducation prioritaire</li><li>- Etre capable de travailler en équipe</li><li>- Gérer la difficulté scolaire</li></ul>
<b>Implantation du poste :</b> Sur les écoles du réseau
Candidatures
Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 Mai 2010 La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les

Fiche de poste n°16

<b>Médiateur auprès de Madame L'Inspectrice d'Académie</b>
<b>Titre et diplômes requis :</b> - Professeur des écoles
<b>Profil du poste</b>
<b>Missions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réguler les relations entre professionnels de l'éducation</li> <li>- Favoriser les collaborations des enseignants et de leurs interlocuteurs proches (équipe éducative, collectivités...)</li> <li>- Etre à l'écoute des enseignants, des parents d'élèves.</li> <li>- Gérer les conflits adultes : équipe enseignants, parents-enseignants...</li> <li>- Appuyer la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire</li> <li>- Assurer le suivi des signalements écoles, établissements en liaison avec le rectorat.</li> </ul> <b>Compétences requises :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités de communication et d'écoute indispensables</li> <li>- Disponibilité et mobilité</li> <li>- La maîtrise de l'outil informatique est vivement souhaitée</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>
<b>Implantation du poste :</b> Inspection Académique de l'Aisne – Cité administrative
<b>Candidatures</b>
Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Madame l'Inspectrice d'Académie avant le 26 Mai 2010 La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.